

# PLAN VIGIPIRATE

---

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau "sécurité renforcée – risque attentat". Dans ce cadre, le président vous prie de bien vouloir consulter les documents relatifs à la posture Vigipirate « Transition 2017 – 2018 » applicable du 2 novembre 2017 au 28 février 2018.

Ces fiches traitent de la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public, du signalement de tout vol ou utilisation suspecte de produits chimiques et du risque numérique associé au phishing.

- [Introduction - Posture Vigipirate Transition 2017-2018](#)
- [Annexe 1- Mesures de la loi renforçant la sécurité](#)
- [Annexe 2- Sécurisation des lieux de rassemblement](#)
- [Annexe 3- Confinement](#)
- [Annexe 4 - Produits chimiques](#)
- [Annexe 5 - Niveaux d'alerte Vigipirate](#)
- [Annexe 6 - Sécurité du numérique](#)
- [Annexe 7 - Tableau des mesures publiques](#)

À consulter également : [Vigilance attentats - les bons réflexes](#)

Mise à jour le 30 novembre 2017